

RÉUNION DU VINGT-CINQ AVRIL 2013

Le Vingt-cinq Avril deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 18 Avril 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS.

Absents excusés : Denis CARRON, Eric PESSARELLI

Pouvoir de D. CARRON à D. TIRMAN - Pouvoir de E. PESSARELLI à C. PEROT.

Mme Maryse TRAVERS est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

COMPTE DE GESTION.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des comptes de gestion établis par le percepteur pour l'exercice 2012 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

ACCORD LOCAL SUR LA RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS.

Monsieur le Maire expose

-VU l'article L.2541-12 du Code général des collectivités territoriales;

-VU les articles L.5211-6 et L.5211-6-1 du Code Général des collectivités territoriales et l'article 83 de la loi RCT;

- Considérant la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, notamment en tenant compte de la population;

- Considérant la nécessité pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais de délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires avant le 30 juin 2013;

- Considérant que l'accord local entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais peut légalement désigner jusqu'à 76 délégués communautaires au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, il est décidé de fixer le nombre de conseillers communautaires à 76 selon une répartition permettant une meilleure représentation des sept plus grosses communes rurales dont la population va de 2500 à 1500 habitants et qui jouent un rôle de pôle d'appui dans les secteurs correspondants du Pays Voironnais, et d'un délégué supplémentaire pour Voreppe et Moirans, communes sur lesquelles est implantée la zone d'activité de Centralp.

Soit, selon le tableau de répartition qui suit, deux sièges pour : St Etienne de Crossey (2545 habitants), St Geoire en Valdaine (2402 habitants), Chirens (2197 habitants), La Murette (1795 habitants), Charavines (1784 habitants), Montferrat (1588 habitants), Vourey (1578 habitants),

et un siège supplémentaire pour : Voreppe, Moirans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais selon le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre habitants	Nombre sièges
Bilieu	1274	1
Charancieu	714	1
Charavines	1784	2
Charnècles	1481	1
Chirens	2197	2
Coublevie	4296	3
La Batie Divisin	897	1
La Buisse	2814	2
La Murette	1795	2
Le Pin	1231	1
Massieu	762	1

Merlas	496	1
Moirans	7780	6
Montferrat	1588	2
Paladru	1087	1
Pommiers La Placette	568	1
Réaumont	964	1
Rives	6062	4
Saint Aupre	1077	1
Saint Blaise du Buis	993	1
Saint Bueil	700	1
Saint Cassien	1107	1
Saint Etienne de Crossey	2545	2
Saint Geoire en Valdaine	2402	2
Saint Jean de Moirans	3090	2
Saint Julien de Ratz	434	1
Saint Nicolas de Macherin	887	1
Saint Sulpice des Rivoires	450	1
Tullins	7663	5
Velanne	495	1
Voiron	19893	14
Voissant	205	1
Voreppe	9847	7
Vourey	1578	2
TOTAL	91156	76

BAIL ASSOCIATION ART EN VRAC.

Mr le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une maison d'habitation située 111 route du Chassigneu.

Mr le Maire a été saisi d'une demande de location de cette maison par l'association ART EN VRAC, association d'artistes qui souhaite y créer un atelier pour ses adhérents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de location avec l'association ART EN VRAC pour la maison sise 111. Route du Chassigneu à compter du 1^{er} Mai 2013.

- Fixe le montant du loyer mensuel à 90.00 euros, et la durée du bail à trois ans.

- Autorise le Maire ou un adjoint à signer ledit bail.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL –MAISON RIVAT.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les travaux prévus sur le bâtiment de la maison d'habitation située 111 route du Chassigneu, acquise récemment par la commune, pour un montant total de 27 308.62 € H.T., soit 32 661.11 € TTC.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve les travaux présentés par le Maire pour un montant total de 27 308.62 € HT.

✘ Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL – VOIRIE PLACE SAINT CHRISTOPHE.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la voirie de la place Saint Christophe dont les travaux ont été estimés par la D.D.T. à un montant total de 30 384.94 € H.T., soit 36 340.39 € TTC.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve les travaux sur la place Saint Christophe présentés par le Maire pour un montant total de 30 384.94 € HT.

✘ Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention pour ces travaux au taux le plus élevé possible.

PROGRAMME TRAVAUX MARAIS.

Christian CLOR rappelle au Conseil Municipal qu'un PPI (Plan de Préservation et d'Interprétation) a été établi par EVINERUDE pour l'aménagement de l'ENS (Espace Naturel Sensible) du Marais du Chassigneu. Ce PPI a établi un programme de travaux d'aménagement et d'entretien pour la période 2012-2016.

Il précise qu'il y a aujourd'hui lieu de modifier la répartition de certaines dépenses dans ce PPI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve les modifications de la répartition des travaux du PPI de l'ENS du Marais du Chassigneu proposées par le Conseil Général de l'Isère.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Réforme scolaire : Le compte-rendu du questionnaire aux parents a été donné au conseil d'école. 80 % des parents souhaitent une rentrée à 8h30 (et non 9h00), et que la réforme soit appliquée à la rentrée 2014.

Concernant les activités à mettre en place par les communes (3/4 h. par jour), les élus du tour du Lac ont créé un groupe de travail pour étudier une éventuelle solution intercommunale pour les écoles du tour du Lac. D. Tirman et M. Chalandré représenteront LE PIN au sein de cette commission qui sera présidée par D. Tirman. Une consultation auprès des associations locales sera effectuée pour connaître leurs propositions d'intervention auprès des enfants des écoles.

L'Inspecteur sera consulté également pour connaître les possibilités d'aménagement des horaires des activités : serait-il possible par exemple de faire 1h1/2 tous les deux jours (car la mise en place d'une activité pour ¾ h. n'est pas évidente).

Matériel : Divers problèmes sur les équipements de l'école sont recensés : connexion internet incertaine, demande minuteur pour ordinateur, mauvais fonctionnement du vidéo-projecteur et de l'interphone.

Centre de loisirs : Les enseignants et notamment Pascale PICCA ont fait part de leurs craintes suite à l'implantation du centre de loisirs du mois de Juillet dans les locaux de l'école du Pin. M. CHALANDRE et D. CARRON sont chargés d'organiser la mise en place du centre aéré et l'aide aux enseignants pour le déménagement des locaux attribués à l'A.F.R., sachant que l'école termine le vendredi 5 juillet et que le centre débute le lundi 8 Juillet.

Les élus du tour du Lac souhaitent également une réunion avec l'A.F.R. pour évoquer la tarification du centre aéré avant que les tarifs ne soient divulgués aux parents.

COMPTE-RENDU REUNION TOUR DU LAC.

Tennis : Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné un accord de principe lors de la dernière séance pour participer à hauteur de 8 000 € aux travaux du club-house de Charavines.

Il donne connaissance d'un courrier du Tennis Club aux Maires du tour du Lac indiquant que les courts de tennis sont en mauvais état, et que les travaux de réfection des courts priment sur ceux du club-house. Le courrier précise que les courts de Paladru ont besoin d'une réfection complète estimée à 70 000 €.

Il est décidé d'organiser une rencontre avec le club de Tennis pour programmer les travaux nécessaires sur les courts de Charavines et Le Pin (7 000 € TTC), sachant que les élus ne souhaitent pas intervenir sur les courts de Paladru. La somme correspondante pourrait être mise en provision pour une future couverture des courts de Montferrat lorsque les clubs de tennis auront fusionnés.

Participation foot : Le Maire de Paladru a été invité à transmettre régulièrement les titres de recettes correspondant aux participations intercommunales pour le fonctionnement du stade de Paladru.

Skate parc : La Commune de Charavines souhaite agrandir son skate parc, et envisage une participation des autres communes au montant des travaux. Les élus ont donné un avis défavorable. Paladru transfèrera son skate-park à Charavines.

Accueil jeunes : Une convention des cinq communes est en préparation pour l'accueil jeunesse. Elle devra être signée fin Mai pour une mise en service au 1° Août. Les communes de Paladru et Montferrat signeront la convention, mais ne participeront effectivement qu'au 1° janvier prochain.

DEMANDES DE SUBVENTION.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- Coordination gérontologique : 100.00 €
- La Ricandelle ADMR : 443.45 € (0.35 €/habitant - service portage repas).

Il reporte sa décision concernant la demande d'aide du RASSED, et charge Mr Tirman d'effectuer une enquête sur les heures d'intervention de ce service à l'école du Pin.

CONVENTION VILLE DE VOIRON. CENTRE MEDICO SCOLAIRE.

Mr le Maire présente au Conseil un projet de convention avec la ville de VOIRON pour participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Voiron auquel la commune du Pin est rattachée.

La participation de chaque commune est calculée selon l'effectif total des élèves de maternelle et primaire de la commune x 0.54 €.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la convention proposée par la ville de Voiron pour la participation aux frais du centre médico-scolaire.
- Approuve le montant proposé, soit 0.54 € par élève pour 143 élèves, soit un total de 77.22 euros.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES.

❖ **Boule Pinoise** : Mr le Maire informe le Conseil des rencontres avec Marc REVOL, président de la Boule Pinoise, et de sa forte déception que le projet de local commun avec la chasse n'ait pu aboutir. Marc REVOL prête gratuitement chaque année trois chapiteaux pour les repas des concours de boules au stade. Afin de montrer la bonne volonté de la commune, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 1 000 € à la société de boules correspondant à une location de chapiteau. Le Conseil approuve à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATION BOULE PINOISE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 1 000 € à l'association BOULE PINOISE, à titre exceptionnel.

❖ **Maison de l'Emploi** : Le rapport d'activité 2012 de la « Maison de l'Emploi - Pays Voironnais et Sud Grésivaudan », qui organise des permanences notamment à Charavines et St Geoire en Valdaine fait ressortir que les permanences de Charavines sont peu fréquentées.

❖ **Marché du SEL** : Le SEL organise un marché dans la cour de la Mairie le 25 mai de 10 h à 15 h.

❖ **DPU** : Le Conseil ne préempte pas sur la vente de :
Terrain Annie PUTELAT - Route du Vernay - B 932 - 229 m² - 21 200 €

❖ **Projet jeunes** : Alp'Etudes a été contacté pour une étude du projet jeunes et annonce un montant de travaux au moins égal à 50 000 €.

❖ **Conseil Municipal** : Les prochaines réunions auront lieu les 30 Mai - 11 Juillet - 12 Septembre - 17 Octobre - 14 Novembre et 12 Décembre.

❖ **Contentieux Foyer de l'Isère** : La Cour d'Appel instruira ce dossier le 6 mai 2013.

La séance est levée à 22 h35
